

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

**SEANCE du 25 octobre 2013**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

**Délibération n° 2013/31**

**Objet : Suppression de postes**

Vu la délibération du 16 mai 2008 créant un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> et considérant la démission de l'agent occupant ce poste ;

Vu la délibération du 19 mars 2010 créant un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 15/35<sup>ème</sup> et considérant le départ à la retraite de l'agent qui occupait le poste ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2010 créant le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 3,30/35<sup>ème</sup> et considérant le décès de l'agent occupant ce poste ;

Vu la délibération n° 2011/03 en date du 28 janvier 2011 créant un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à raison de 30/35<sup>ème</sup> et considérant que l'agent qui occupait le poste a été nommé au grade de rédacteur après obtention du concours ;

Vu la délibération n° 2012/03 du 27 janvier 2012 créant un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 7/35<sup>ème</sup> et considérant la démission de l'agent qui occupait ce poste ;

Vu la délibération n° 2012/63 du 13 décembre 2013 créant un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 5/35<sup>ème</sup> et considérant que l'agent qui occupait ce poste a été nommé sur un poste de même grade mais à raison de 18/35<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Considérant qu'un certain nombre de poste sont vacants et qu'ils n'ont jamais été supprimés alors qu'ils auraient du l'être ; qu'il faut donc supprimer ces postes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de supprimer les postes suivants :

- Poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 20/35<sup>ème</sup> ;
- Poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 15/35<sup>ème</sup> ;
- Poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 3,30/35<sup>ème</sup> ;
- Poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe non titulaire à raison de 30/35<sup>ème</sup> ;
- Poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 7/35<sup>ème</sup> ;
- Poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 5/35<sup>ème</sup>.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire  
Alain NORTH